

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 14 décembre 2015**  
~~~~~

**CRÉATION D'UN PÔLE TRIPARTITE POUR LA SANTÉ MENTALE DES ENFANTS
ET DES JEUNES SUR LE TERRITOIRE DE LA VALLÉE DE L'HÉRAULT
ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE GIGNAC
ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 14 décembre 2015 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire / Salle des Commissions, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. René GOMEZ, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Alexis PESCHER, Mme Josette CUTANDA, Madame Véronique NEIL, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Lucie TENA, Monsieur Jean-Claude CROS, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Monsieur Max ROUSSEL, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE, M. José MARTINEZ, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -Madame Anne ROUQUETTE suppléant de M. Georges PIERRUGUES, Monsieur Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO

Procurations :

M. Michel SAINTPIERRE à M. Claude CARCELLER, M. Gérard CABELLO à Madame Béatrice NEGRIER, M. Jean-Pierre BERTOLINI à Madame Evelyne GELLY, M. Jacky GALABRUN à M. Louis VILLARET, Madame Edwige GENIEYS à Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Monsieur Christophe GAUX à Monsieur Max ROUSSEL, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Stéphane SIMON à Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Bernard SALLES à M. René GOMEZ

Excusés :

Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Christian VILLOING

Absents :

M. Maurice DEJEAN, M. Daniel REQUIRAND, M. David CABLAT, M. Philippe MACHETEL, Madame Viviane RUIZ

Quorum : 25	Présents : 32	Votants : 41	Pour 41 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1 et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier son article L5214-16 V relatif à la pratique des fonds de concours dans sa rédaction en vigueur ;

Considérant l'existence d'une offre de soins insuffisante au sein du Pays Cœur d'Hérault, dans la prise en charge des soins médicaux et psychologiques pour enfants et adolescents,

Considérant qu'il est envisagé de créer un pôle tripartite pour la santé mentale des enfants et des jeunes sur le territoire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ; ce centre regrouperait les services d'un Centre d'Action Médico-sociale Précoce (CAMSP), d'un Centre Médico-Psychopédagogique (CMPP), d'une structure de Médecine Psychologique pour Enfants et Adolescents (MPEA) associant consultation (CMPEA),

Considérant qu'outre l'accès aux soins médicaux et psychologiques des enfants et adolescents du territoire, la création de ce centre permettrait une synergie des activités des trois structures destinées à répondre aux premières demandes de consultation et de soin : le CAMSP, le CMPP et la structure de CMPEA (consultation) et renforceront le fonctionnement d'un réseau de prise en charge déjà existant, mais dont l'efficacité est actuellement réduite par l'insuffisance des moyens,

Considérant que l'implantation de ce centre est envisagée dans l'ancien Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de la Commune de Gignac situé au 27, rue du Micocoulier à proximité de l'Espace culturel et sportif,

Considérant que le futur centre n'occuperait qu'une partie de l'ancien EHPAD (540 m² sur 950 m²),

Considérant qu'afin d'accueillir les trois structures, des travaux de rénovation et d'adaptation sont nécessaires permettant notamment de créer 13 bureaux de consultation, 5 salles d'activités, 1 infirmerie, 1 accueil secrétariat commun aux 3 structures,

Considérant que l'ensemble de l'opération est estimé à 371 000 € HT (325 000 € HT de travaux et 46 000 € HT d'études et de frais divers),

Considérant que dans le cadre de cette opération, des financements peuvent être sollicités auprès de l'Agence Régionale de Santé, du Conseil Départemental de l'Hérault, des communautés de communes du Pays Cœur d'Hérault,

Considérant que le fond de concours alloué par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault est estimé à 82 000 €,

Considérant que le fonds de concours doit avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement impliquant pour son bénéficiaire d'assurer, hors subventions, une part du financement au moins égale au montant du fonds de concours alloué,

Considérant que le versement d'un fonds de concours doit donner lieu à des délibérations concordantes du Conseil communautaire et du Conseil municipal exprimés à la majorité simple,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le plan de financement ci-dessous proposé et d'accorder en conséquence le versement d'un fonds de concours d'un montant estimé à 82 000 € à la commune de Gignac pour la création d'un pôle tripartite pour la santé mentale des enfants et des jeunes sur la commune de Gignac :

Commune de Gignac

nov. 15

**Communauté de Communes
Vallée de l'Hérault**

Plan de financement prévisionnel CREATION D'UN POLE TRIPARTITE POUR LA SANTE DES ENFANTS ET DES JEUNES

POSTES	DEPENSES		FINANCEURS	RECETTES	
	MONTANT (HT)	TAUX		MONTANT (HT)	TAUX
Frais divers (levés topographiques, publications...)	4 000,00 €	9%	Agence régionale de la santé	87 000,00 €	
Maîtrise d'œuvre	24 000,00 €	76%	Conseil départemental	90 000,00 €	
Contrôleur technique et CSPS	7 200,00 €		Communauté de communes Lodévois Larzac	15 000,00 €	
sous total dépenses	46 000,00 €	84%	Communauté de communes du Clermontois	15 000,00 €	
			Communauté de communes Vallée de l'Hérault	82 000,00 €	
Travaux	325 000,00 €				
sous total dépenses	325 000,00 €	100%			
			PART FINANCEURS HT	209 000,00 €	70%
			PART COMMUNALE HT	62 000,00 €	22%
			PART CTCVA	70 167,97 €	16%
			PART COMMUNALE TTC	86 032,03 €	19%
TOTAL HT	371 000,00 €	100%	TOTAL HT	371 000,00 €	100%
TOTAL TTC	445 200,00 €		TOTAL TTC	445 200,00 €	

- d'autoriser le Président à modifier, si besoin et sans bouleversement substantiel, le plan de financement proposé ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ce fonds de concours.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 1233 le 15/12/15

Publication le 15/12/2015

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 15/12/2015

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20151214-lmc175045-DE-I-I

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

